



REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'INTERIEUR, des
COLLECTIVITES LOCALES et de
L'AMENAGEMENT du TERRITOIRE



Termes de référence

Pour les services d'un Prestataire Individuel International (IC)

1. Informations générales	
Intitulé de la mission	Evaluation à mi-parcours de projet
Projet	Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles (CapDel): démocratie participative et développement local.
Lieu d'affectation	Alger, Algérie
Date prévue de début	20 Decmebre 2019
Réf. Du dossier	01/IC/2019
Partenaires du projet	Gouvernement Algérien (Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire)/ le PNUD et l'Union Européenne

2. Contexte
Dans le cadre de l'élaboration du programme pays Algérie-PNUD (2016-2020), et afin d'appuyer les efforts nationaux en matière de promotion d'un développement économique diversifié, résilient et durable, le programme s'articule de manière intégrée autour de deux piliers interdépendants : i) appui à la modernisation de l'administration et aux stratégies sectorielles hors hydrocarbures, créatrices de revenus et d'emplois durables ; ii) appui au développement des capacités des acteurs locaux pour favoriser le développement local et l'accès aux services publics de qualité. Dans cette perspective, le projet de renforcement des capacités des acteurs du développement local constitue l'un des piliers du programme pays et l'incubateur d'approches pilote qui seront testées au niveau local et qui permettront de faire remonter des leçons apprises et des bonnes pratiques au niveau central. Le projet adoptera une démarche intégrée qui vise à établir des « communes modèles » qui permettront de dégager des approches à généraliser sur l'ensemble

du territoire. Il s'articulera autour de 4 axes:

- 1)- renforcement de la planification stratégique communale notamment en vue de créer des emplois et des revenus durables;
- 2)- implication des acteurs locaux dans le développement local en s'appuyant sur la gestion participative;
- 3)-modernisation et simplification des services administratifs au niveau communal;
- 4)- gestion des risques et catastrophes au niveau communal.

1. Les dix (10) communes pilotes retenues par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales sont : Timimoun (wilaya d'Adrar); El-Khroub (wilaya de Constantine) Ouled Ben Abdelkader (wilaya de Chlef); Tizirt (wilaya de Tizi-Ouzou); Ghazaouet (wilaya de Tlemcen); Messad (wilaya de Djelfa); Djanet (wilaya d'Illizi); Djemila (wilaya de Sétif); Babar (wilaya de Khenchla); Beni Maouche (Wilaya de Bejaïa). Sur ces dix communes, le projet a été mis en œuvre, à ce jour, dans 8 communes.

Comme prévu dans le document de projet, une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du projet est nécessaire afin de permettre d'évaluer l'orientation du projet par rapport à ce qui a été prévu, ainsi que l'état d'avancement et l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi, le projet a procédé à la reformulation du cadre des résultats et des indicateurs, appuyé par une expertise internationale en RBM, et ce afin d'harmoniser l'intervention du projet depuis sa conception (en 2016) avec la réalité du terrain rencontré lors de la mise en œuvre. La mission d'évaluation à mi-parcours sera associée à apprécier et apporter des recommandations et des observations à partir du travail réalisé, et faire le lien entre les deux missions qui sont interdépendantes.

3. Objet de la mission

L'évaluation à mi-parcours du projet a comme objectif général de:

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).
- Mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.
- Identifier les recommandations d'ajustements à opérer pour la durée restante du projet sur les volets : stratégique, programmatique et gestionnaire.

L'évaluation à mi-parcours du projet a les objectifs spécifiques suivants :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;
- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre

Elle devra, pour ce faire évaluer le degré d'atteinte des critères de qualité suivants :

Pertinence: La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays

Efficiency: Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment :

Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficace par rapport aux résultats de développement obtenus?

Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le programme conjoint a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?

Appropriation: L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans l'intervention de développement:

Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités) se sont-ils approprié le programme en y participant activement? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné?

Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficacité du projet?

Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints :

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ? (analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)

Dans quelle mesure les produits (outputs) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement? Quels types de résultats ont-ils été atteints?

Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées?

Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés? Les décrire et de les documenter

Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux)

Durabilité: Probabilité que les résultats du projet se maintiennent à long terme:

Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets?

Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles projet?

Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux?

Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet?

Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement?

Description des tâches

L'évaluation utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées ci-dessus, à la disponibilité des ressources et aux priorités des parties. Dans tous les cas, le/la consultant (e) doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les documents du projet et ceux portant sur la stratégie nationale de développement, les rapports livrés par les experts engagés sur le projet, les compte-rendu des réunions de coordination et de pilotage du projet, les réunions techniques participatives (groupe de travail et comités techniques), les dossiers administratifs et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

Le/la consultant (e) se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblées par le projet soient prises en compte.

Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

Description des responsabilités

L'évaluation du projet doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Entre autres reprises ci-dessous :

- **Anonymat et confidentialité** : L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité** : Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité** : L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- **Indépendance** : Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.
- **Incidents** : Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au mandataire de l'évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final.
- **Propriété intellectuelle** : En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des parties examinées.

Calendrier de la mission :

Étapes	Description	Semaine
1	Préparation de la mission d'évaluation+ prise de connaissance des documents	5 jours
2	Mission sur le terrain en Algérie (rencontre de L'unité de Gestion de Projet + personnel PNUD + Bénéficiaires)	10 jours
5	Elaboration et soumission du projet de rapport final	5 jours
6	Examen du projet de rapport final, commentaires du mandataire et du DNP Contrôle de la qualité du projet de rapport final, PNUD	
7	Soumission du rapport final	5 jours

Modalités d'exécution :

Le prestataire travaillera sous la direction et la supervision du Chargé de Programme responsable du projet. Le Chargé de Programme sera le point focal et s'occupera de tous les arrangements pratiques liés à la mission.

4. Produits attendus (livrables)

Le/la consultant (e) chargés de soumettre les livrables suivants :

I- **Projet de rapport final:** il sera soumis dans les 7 jours suivant l'achèvement des rencontres et de la visite de terrain. Outre un résumé analytique d'au maximum 2 pages, il contiendra une description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations.

II- **Le projet de rapport devra contenir 2 évaluations distinctes :**

- 1- Dédiée à la l'évolution du projet, dans son management, sa gestion son élaboration etc.
- 2- Dédiée à la thématique du projet, pertinence par rapport au contexte, aux exigences et aux normes internationales en matière de développement local

Le projet de rapport final sera distribué au DNP et au PNUD pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final.

III- **Rapport final d'évaluation:** il sera soumis dans les cinq jours suivant la réception du projet de rapport final commenté.

Les experts se référeront aux standards du GNEU (Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation) lors de la rédaction de tout rapport d'évaluation¹.

5. Compétences et qualifications requises

Formation: Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau supérieur (doctorat, maîtrise, ou équivalent) en lien avec la thématique du CapDel, études de développement local, économie, gestion de projet de développement ou maîtrises similaires.

Expérience professionnelle:

- Disposer d'au moins 5 ans d'expertise internationale reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations, ainsi qu'une expérience en tant que rédacteur/rédactrice principal (e) de rapport d'évaluation ;
- Avoir une expérience de minimum de 05 ans dans la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation de projets de développement. Une expérience dans le développement local et l'approche de la planification territoriale participative.

Compétences et Aptitudes:

- Aptitude à la communication en général et à la communication de haut niveau avec les autorités gouvernementales nationales et locales;
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement des collectivités locales notamment en matière de gestion des territoires.

Langues requises : Une excellente maîtrise du français et /ou de la langue arabe.

¹Voir directives de l'UNEG "Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies", UNEG/FN/Standards (2005). http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22

6. Documents constitutifs de l'offre

Les offres doivent inclure:

a) **Une offre technique** comprenant :

- CV/P11 dûment rempli et signé, indiquant au moins trois personnes de référence.
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission

b) **Une offre financière:**

L'offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tout autre frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.

Produits attendus	Montant de l'offre	Date \ durée de livraison
Projet de rapport final		
Rapport final de l'évaluation		

7. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. **Evaluation technique** Le tableau des critères techniques :

Evaluation Technique*		Note* maximum
1.	Qualification académique	10
2	Expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d'évaluations ainsi que de l'expérience comme rédacteur principal de rapport d'évaluation ;	20
3.	Expérience générale dans la gestion, mise en œuvre et évaluation de projet avec une expérience spécifique dans le domaine Du développement local	20
4.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR	20
Total		70

Les offres qualifiées ayant obtenues **70 %** (soit 49 / 70) à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.

MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS

- 10% du paiement après la mission de mi-parcours
- 30% après la présentation du premier jet du rapport d'examen à mi-parcours en français
- 60% après la finalisation du rapport d'examen à mi-parcours, en français

2. Evaluation financière:

Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière du moins disant (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times F_m / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjudgée à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

Mandat - ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l'équipe chargée de l'examen à mi-parcours

1. Document de projet du PNUD
2. Résultats de l'étude d'impact environnemental et social du PNUD
3. Rapport d'initiation de projet
4. Tous les rapports de mise en œuvre de projets
5. Rapports d'activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
6. Rapports de mission de contrôle
7. Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet
8. Directives financières et administratives appliquées par l'équipe du projet

Les documents suivants seront aussi disponibles :

9. Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet
10. Documents programmatique de pays du PNUD
11. Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d'évaluation des projets)